

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur-général, datée le 8 du courant, priant son excellence de faire mettre devant la chambre " copie de toute la correspondance qui peut avoir été échangée entre l'évêque catholique romain de Toronto et le surintendant " d'éducation du Haut-Canada, au sujet des écoles séparées."

Par ordre,

A. N. MORIN,
Secrétaire.

Bureau du secrétaire-provincial,
Québec, 17 septembre, 1852.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LE HAUT-CANADA,
BUREAU D'ÉDUCATION,
Toronto, 13 septembre, 1852.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 du courant, me priant, à la réquisition du gouverneur général, de vous transmettre, aussitôt que possible, pour l'information de la législature, copie de toute la correspondance échangée entre sa grandeur l'évêque catholique romain de Toronto et moi, au sujet des écoles séparées.

En lisant dans les rapports télégraphiques les délibérations de l'assemblée législative au sujet de la copie de cette correspondance, j'ai pris les mesures nécessaires pour la préparer. J'ai l'honneur de vous la transmettre ci-joint, avec un appendice contenant copie des documents et délibérations mentionnés dans cette correspondance, sans lesquels quelques parties de la correspondance elle-même ne sauraient être bien comprises, l'objet de l'assemblée législative étant, je suppose bien, de constater la nature et l'état de la question des écoles séparées dans le Haut-Canada.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

E. RYERSON.

E. A. Meredith, éeuyer,
Asst. secrétaire,
Québec.